GARDE FORESTIER

GESTION DES ESPACES NATURELS

VEILLER SUR LA FORÊT ET SES RICHESSES

Le garde forestier surveille et contribue à gérer les forêts. Il suit leur état, participe à la préservation des milieux et accompagne les travaux. Selon le poste, ses missions sont celles d'un agent de terrain ou d'un technicien forestier.

01 Ses missions

- Surveiller les peuplements, la faune et les habitats forestiers.
- Repérer les dégâts, maladies, risques d'incendie et dépôts sauvages.
- Participer aux travaux d'entretien, plantations et régénération.
- Informer les usagers et contribuer au suivi des interventions.

02 Où exercer ?

- Office national des forêts (ONF), selon recrutement.
- Collectivités et gestionnaires de forêts publiques.
- Coopératives et entreprises de gestion forestière.
- Propriétaires et organismes de la forêt privée.

03 Qualités essentielles

- Bonne connaissance des arbres et des écosystèmes.
- Sens de l'observation, rigueur et autonomie.
- Aisance sur le terrain et condition physique adaptée.
- Maîtrise des relevés, outils numériques et du dialogue.

04 Accès au métier

- Accès aux postes de terrain selon les offres et compétences.
- À l'ONF : candidature sur offre ; statut salarié ou public selon poste.
- Pour des fonctions de technicien, formation forestière souvent privilégiée.
- Pouvoirs de police seulement si habilitation prévue.

05 Se former à Valrance

- Bac Pro GMNF : habitats forestiers, gestion de milieux et travaux nature.
- BTSA GPN : suivi écologique, diagnostic et gestion des espaces naturels.
- Une spécialisation en gestion forestière peut être demandée pour certains postes.

06 Évoluer ensuite

- Technicien forestier après recrutement ou qualification adaptée.
- Référent biodiversité, prévention incendie ou travaux forestiers.
- Responsable de secteur ou d'équipe avec expérience.
- Poursuite en BTSA Gestion forestière selon projet.

07 À SAVOIR

« Garde forestier » est une appellation générale. À l'ONF, le métier de gestionnaire de secteur correspond souvent au technicien forestier territorial. Le Bac Pro GMNF et le BTSA GPN donnent des bases utiles, mais ne remplacent pas toujours la spécialisation forestière demandée par l'employeur.